

110^e CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE

MARSEILLE 15-18 JUIN 2014

VIE PROFESSIONNELLE ET FAMILLE PLACE AU CONTRAT

Remerciements

L'équipe du 110^e Congrès des notaires de France tient à adresser de chaleureux remerciements au Crédit Agricole S.A., à L.S.N. Assurances et à l'Union notariale financière (Unofi), pour leur soutien à la réalisation matérielle de cet ouvrage.



LSN • Assurances 



UNOFI

Ainsi qu'aux éditions  LexisNexis® pour leur mise à disposition de moyens de recherche juridiques en ligne « LexisNexis JurisClasseur » et la valorisation des travaux du Congrès dans les publications du groupe.



L'ÉQUIPE DU 110^e CONGRÈS

MARSEILLE 15-18 JUIN 2014

LE DIRECTOIRE

PRÉSIDENT

Bertrand RYSEN • notaire à Seclin

RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Michaël DADOIT • notaire à Joué-lès-Tours

VICE-PRÉSIDENT

Pascal MORIN • notaire à Avrillé

COMMISSAIRE GÉNÉRAL ET TRÉSORIER

Jean-Louis CLERC • notaire à Marseille

RAPPORTEUR DE SYNTHÈSE

Claude BRENNER • Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

COMMUNICATION NATIONALE

Michelle ZEFEL • notaire à Bordeaux

COMMUNICATION RÉGIONALE

Dorothée MARTEL-REISON • notaire à Marseille

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Elisabeth LAMBLIN

Association Congrès des Notaires de France

35, rue du Général Foy – 75008 Paris

Tél. : 01.44.69.03.09

LES COMMISSIONS

PREMIÈRE COMMISSION

Le partage des richesses professionnelles du couple

Président : Emmanuel CLERGET
notaire à La Charité-sur-Loire

Rapporteur : Corinne DESSERTENNE-BROSSARD
notaire à Paris

DEUXIÈME COMMISSION

L'anticipation et la gestion des risques par le contrat

Président : Olivier GAZEAU
notaire à Malemort-sur-Corrèze

Rapporteurs : Stéphanie BLIN
notaire à Montpon-Ménéstérol

Christophe SARDOT
notaire à Lyon

TROISIÈME COMMISSION

Le contrat de société et la famille

Président : Antoine BOUQUEMONT
notaire à Eu

Rapporteur : Emmanuel TATER
notaire à Cognac

QUATRIÈME COMMISSION

La vie professionnelle et la famille à travers les frontières

Président : Jean GASTÉ
notaire à Nantes

Rapporteur : Xavier RICARD
notaire à Nantes

SOMMAIRE GÉNÉRAL

	Pages
INTRODUCTION	IX
AVANT-PROPOS	XIII
Première commission	
LE PARTAGE DES RICHESSES PROFESSIONNELLES DU COUPLE	7
Emmanuel CLERGET, président <i>notaire à La Charité-sur-Loire</i>	
Corinne DESSERTENNE-BROSSARD, rapporteur <i>notaire à Paris</i>	
Deuxième commission	
L'ANTICIPATION ET LA GESTION DES RISQUES PAR LE CONTRAT	215
Olivier GAZEAU, président <i>notaire à Malemort-sur-Corrèze</i>	
Stéphanie BLIN, rapporteur <i>notaire à Montpon-Ménéstérol</i>	
Christophe SARDOT, rapporteur <i>notaire à Lyon</i>	
Troisième commission	
LE CONTRAT DE SOCIÉTÉ ET LA FAMILLE	483
Antoire BOUQUEMONT, président <i>notaire à Eu</i>	
Emmanuel TATER, rapporteur <i>notaire à Cognac</i>	
Quatrième commission	
LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA FAMILLE À TRAVERS LES FRONTIÈRES	685
Jean GASTÉ, président <i>notaire à Nantes</i>	
Xavier RICARD, rapporteur <i>notaire à Nantes</i>	

Vie professionnelle, famille, place au contrat

Tel est le thème du 110^e congrès des notaires de France, mais pourquoi un tel choix ?

La vie professionnelle et la famille sont au cœur des préoccupations de chacun d'entre nous et constituent le défi de toute une vie.

Du plus jeune âge, jusqu'au décès, de la formation initiale à l'exercice d'une profession, puis à la retraite, la vie de chaque individu est rythmée par le juste équilibre à réaliser entre la vie personnelle et familiale et l'activité professionnelle, de leur création jusqu'à leur cessation.

Dans notre société en pleine mutation, une réflexion sur l'association de la vie professionnelle et la de la famille, mais aussi du rôle primordial du contrat et donc du notaire, s'imposait.

A chaque étape de la vie, de nouvelles questions se posent :

Comment s'engager dans un projet professionnel et familial ?

Comment favoriser l'expansion professionnelle sans nuire à la famille ?

Comment associer son conjoint, ses enfants au projet d'entreprise ?

Comment s'organiser lorsque l'activité s'exerce au delà des frontières ?

Il convient au professionnel d'apporter les réponses appropriées et d'anticiper.

Deux considérations essentielles et une conclusion ont inspiré ma réflexion : l'évolution sociologique et juridique de la famille, l'inflation de textes relatifs tant à l'exercice professionnel que la famille, avec, pour corolaire, la nécessité d'une solution contractuelle adaptée à chacun.

L'évolution sociologique

Traditionnellement, la vie professionnelle était dissociée de la famille. La première ne devait en aucun cas empiéter sur la seconde. Aujourd'hui, il n'est pas concevable d'opposer la vie professionnelle et la famille, ni d'opérer une scission même s'il existe toujours un « jardin secret » entre les deux. Il s'agit en réalité de deux mondes complémentaires et interdépendants. Le travail, ses incidences financières et patrimoniales débordent sur la famille et les frontières s'estompent. Les deux mondes s'entrelacent, s'articulent, tentent de s'équilibrer. Ils assurent mutuellement l'épanouissement l'un de l'autre, mais jouent chacun, autant un rôle de protection que d'exposition. Les interactions entre les deux favorisent l'harmonie familiale et l'investissement professionnel, mais aussi le déclin et la chute de l'un ou de l'autre, parfois même des deux, faute d'anticipation, de réflexion ou d'organisation.

L'histoire législative

Tout au long du 19^e siècle, l'histoire de la vie du couple est cadencée par la recherche d'un équilibre entre la protection des intérêts de la femme et l'affermissement du crédit du ménage dans un monde industriel en pleine révolution. L'égalité entre les époux n'est réalisée qu'avec la loi du 13 juillet 1965 sur les régimes matrimoniaux. Elle est définitivement consacrée avec la loi du 23 décembre 1985 qui met fin au pouvoir unique de gestion de la communauté du mari au profit des époux. La solidarité du couple est affirmée dans les affaires courantes du ménage, la protection de la famille et de son logement est assurée.

Que d'évolution depuis !

La famille comme le monde professionnel ont profondément changé dans leur composition comme dans leur organisation : mariage, divorce, pacs, filiation, incapacités, mandats de protection... autant de réformes, de nouveautés, mais autant d'interrogations. La famille doit aussi assurer son unité face à une recherche d'indépendance, un besoin d'autonomie de ses membres mais aussi d'égalité dans tous les domaines. La notion de « gestion en bon père de famille », disparaît au profit de celle de « gestion raisonnable ».

L'organisation professionnelle évolue sans cesse et les statuts se succèdent, se substituent les uns aux autres, se superposent : auto-entrepreneur, SAS, EURL, déclaration d'insaisissabilité, EIRL, pacte Dutreil...

La prolifération de textes destinés à l'organisation et la sécurisation de la vie professionnelle et de la famille offre à chaque individu de nombreuses solutions mais le confronte aussi à des choix. Le législateur ne peut tout prévoir, tout gérer et il convient aussi de trouver sa voie dans ce foisonnement législatif. En parallèle, les moyens de communication, les techniques informatiques connaissent une véritable révolution. Ils conduisent à proposer, voire imposer des solutions stéréotypées, des actes standard dans lesquels il convient de se fondre sans rechercher si la solution correspond aux aspirations et aux besoins individuels.

Enfin, la mobilité géographique professionnelle conduit les familles à s'établir au delà du territoire national.

Un constat s'impose, une organisation personnalisée est indispensable.

Vie professionnelle et famille, place au contrat, la toile de fond est tissée : il me semblait légitime de proposer aux notaires de France une réflexion sur ce thème qui nourrit leur quotidien et celui de leurs clients. Il appartient au notaire de répondre à une question : comment assurer, par le contrat, une parfaite alchimie entre le projet professionnel et la famille ?

La réponse vous est présentée par une équipe de congrès talentueuse, généreuse, formidable, un rapporteur général infatigable, qui a rassemblé et transcendé les énergies. Je tiens à rendre hommage à tous les membres du 110^e congrès et leur adresser mes plus sincères et chaleureux remerciements pour leur engagement sans faille et leur dévouement.

Je souhaite et forme le vœu que les notaires de France trouvent dans cet ouvrage les réponses, les solutions aux nombreuses questions de leurs clients, mais aussi,

des propositions d'avenir qui favoriseront l'activité professionnelle et l'unité de la famille.

Vie professionnelle et famille, c'est notre contrat !

Bertrand RYSEN
Président
Notaire à Seclin

Notes :

- Thémis-Gérard Cornu : Les régimes matrimoniaux-PUF. 1^{re} édition 1974.
- Jean Hauser-Danièle Huet Weiller, Traité de droit civil, Fondation et Vie de la Famille, 2^e édition LGDJ.
- « Les effets du travail sur la vie privée » Enquête Technologia / UMC Mars 2012.

Propos introductif

Vie professionnelle et famille. La presse grand public verrait sous ce sujet la porosité entre la vie professionnelle et la vie familiale : la messagerie professionnelle consultée le soir à la maison, les réseaux sociaux ouverts en permanence sur l'ordinateur du bureau. L'équipe du congrès pourrait certainement témoigner de cet empiètement de la vie professionnelle sur la vie privée. Cependant, le juriste lit la proposition autrement. Il imagine l'incidence d'une activité professionnelle sur le droit de la famille et réciproquement. Le sous-titre « place au contrat » l'invite à étudier les espaces de liberté permettant d'organiser harmonieusement les rapports entre ces deux univers.

La vie professionnelle s'entend de toute activité rémunérée. La situation des salariés est intéressante lorsqu'on évoque le partage des richesses dans le couple ou l'incidence d'une expatriation. Cependant, les interactions avec le droit de la famille deviennent passionnantes si on se penche sur le cas de l'entrepreneur. Le droit de la famille et le droit des affaires ont connu tous deux des transformations importantes dans les quinze dernières années : d'une part, l'avènement du Pacs, la réforme du divorce, des successions, de la protection des personnes vulnérables ; d'autre part, l'auto-entreprise, l'EIRL, la déclaration d'insaisissabilité, la libéralisation de la SAS, la suppression d'un capital minimum pour les sociétés. La confrontation des deux droits offre des combinaisons multiples et nouvelles. Si l'activité ou la famille se déplace à l'étranger, le champ d'investigation est encore décuplé.

Le sentiment est partagé d'une société devenant de plus en plus égoïste. Nous avons souhaité prendre le contrepied de cette tendance. Le contrat permet de renforcer la solidarité entre les membres de la famille, de préserver et de pérenniser l'entreprise, dans l'ordre interne comme international. Cet angle d'analyse a été décliné au travers de quatre commissions, marquant une progression de l'entreprise individuelle vers les sociétés, du couple vers la famille élargie et la transmission, et terminant par l'ajout d'un élément d'extranéité aux situations analysées.

La solidarité se vit dans le couple. Les entreprises individuelles sont les plus nombreuses et souvent exploitées en couple. L'étroitesse des moyens économiques laisse trop facilement l'un des conjoints sans revenus pendant l'activité. Le divorce ou la séparation des concubins révèle la mauvaise répartition des richesses professionnelles et l'imprévision des conséquences financières pour les deux membres du couple. Emmanuel Clerget et Corinne Dessertenne-Brossard mettent en avant des solutions contractuelles originales. Ils font apparaître le potentiel des régimes pacsimoniaux et matrimoniaux, sans hésiter à utiliser le nouveau régime de participation aux acquêts franco-allemand ou à s'appuyer sur le droit rural ou les droits

étrangers. Le droit allemand fournit d'ailleurs une source d'inspiration pour une meilleure anticipation des conséquences financières de la séparation du couple.

La solidarité se manifeste à l'égard des entreprises. La société sanctionne l'entrepreneur qui échoue, et parfois sa famille. Pourtant, il est normal d'essayer et de se tromper. La tentative suivante sera peut-être la bonne. Les difficultés professionnelles peuvent entraîner la ruine de la famille, mais les problèmes familiaux menacent aussi l'entreprise. Olivier Gazeau, Stéphanie Blin et Christophe Sardot explorent les moyens de protéger la famille des effets dévastateurs d'une procédure collective. Ils en profitent pour rappeler la conduite pratique du notaire, notamment lors de la vente des actifs. Ils en dégagent un véritable « droit au rebond ». Réciproquement, la commission fait le point des conséquences du décès ou de la vulnérabilité du chef d'entreprise après la réforme des successions et celle des incapacités, en proposant les moyens d'anticiper ces événements.

La solidarité se crée entre les générations. L'entreprise d'une certaine taille a vocation à perdurer. L'exercice en société offre une structure évolutive à même d'être transmise aux générations suivantes. Cependant, l'existence d'une société perturbe l'organisation habituelle du patrimoine familial. La facilité de constituer une société aujourd'hui vient contrarier la répartition des pouvoirs et des richesses prévue par le régime matrimonial. La société familiale a besoin de règles solides pour faire face à la fragilité des individus qui la composent et des rapports entre eux. Etape ultime, la transmission reste une étape délicate. Antoine Bouquemont et Emmanuel Tater proposent des solutions en utilisant la grande liberté contractuelle du droit des sociétés. Ils organisent les relations au sein de la société familiale par des pactes dont ils proposent des formules, et anticipent les risques de vulnérabilité du dirigeant ou d'un associé. Ils apportent également un regard nouveau sur les rapports entre la société et le régime de la communauté légale. Les rédacteurs donnent les astuces pour organiser au mieux la société avant de la transmettre en s'appuyant sur les dernières techniques de droit civil, notamment les libéralités transgénérationnelles. Ces techniques de transmission ouvrent droit en parallèle à un régime fiscal très favorable.

La solidarité s'organise au-delà des frontières. La vie professionnelle déborde de plus en plus souvent les frontières d'un pays. Les entreprises se déplacent et avec elles les individus et leur famille. Le droit européen tente d'uniformiser les règles juridiques et fiscales. Même en Europe, les conventions et les traités demeurent importants. Il s'ensuit une grande complexité. Il faut analyser la situation de l'entreprise quand elle se développe à l'étranger, mais aussi le droit civil applicable aux dirigeants ou salariés ayant quitté leurs frontières. Jean Gasté et Xavier Ricard montrent les nouveaux espaces de liberté du droit international. La désignation d'une loi est souvent possible dans les contrats professionnels. En revanche, certains contrats comme la société ou le contrat de travail sont très réglementés et la quatrième commission réalise une synthèse des solutions. Une analyse du droit comparé tord le cou à certaines idées reçues sur la fiscalité ou les régimes sociaux. L'herbe n'est pas forcément plus verte ailleurs. Le rappel des règles d'imposition et de protection sociale des expatriés éclaire une matière ardue. Actualité oblige, un

long développement est consacré au règlement successions et à ses incidences importantes sur la pratique notariale.

Comme de coutume, le rapport comporte un sommaire et un index. Cette année, il comprendra pour la première fois un index interactif dans la version en ligne sur le site du congrès des notaires. Cette version d'accès libre permet de partager les travaux du congrès avec les collaborateurs des études et tous les autres professionnels du droit.

Après avoir parcouru le rapport, le lecteur devinera certaines des propositions soumises au vote à Marseille. Avec l'appui du professeur Claude Brenner, rapporteur de synthèse, d'une disponibilité sans faille depuis le début des travaux, l'équipe réserve des surprises aux participants par des propositions innovantes. Gageons de débats riches et passionnés.

Michaël DADOIT
Rapporteur général
Notaire à Joué-lès-Tours

PLAN DE L'OUVRAGE

PREMIÈRE COMMISSION

Introduction	7
--------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

Une vie de couple	9
-------------------------	---

TITRE I : Le couple et la propriété de l'entreprise individuelle	10
--	----

<i>CHAPITRE I : La place de l'entreprise dans le régime de la communauté légale</i>	10
---	----

<i>CHAPITRE II : La place de l'entreprise dans les régimes matrimoniaux conventionnels</i>	20
--	----

<i>CHAPITRE III : La place de l'entreprise dans les régimes pacsimoniaux</i>	43
--	----

TITRE II : La collaboration du couple dans l'entreprise individuelle	49
--	----

Sous-titre I : L'encadrement de la collaboration professionnelle	49
--	----

<i>CHAPITRE I : L'accès à un statut social</i>	50
--	----

<i>CHAPITRE II : Les droits de l'époux, du partenaire et du concubin participant</i>	54
--	----

<i>CHAPITRE III : Les pouvoirs de l'époux, du partenaire et du concubin participant</i>	61
---	----

Sous-titre II : La transmission intraconjugale des baux d'entreprise	66
--	----

<i>CHAPITRE I : Une diversité de législations applicables à la transmission intraconjugale du bail</i>	67
--	----

<i>CHAPITRE II : Vers un bail conjugal d'entreprise</i>	74
---	----

TITRE III : L'anticipation de la transmission de l'entreprise au décès de l'entrepreneur	75
--	----

<i>CHAPITRE I : De l'anticipation de la transmission de l'entreprise en général... ..</i>	76
---	----

<i>CHAPITRE II : ... A l'anticipation de la transmission de l'immeuble d'exploitation en particulier</i>	91
--	----

DEUXIÈME PARTIE

La mort du couple	95
TITRE I : Le partage des richesses créées en cours d'union	96
<i>CHAPITRE I : Le règlement des comptes</i>	96
<i>CHAPITRE II : L'impossible liquidation de la participation aux acquêts : mythe ou réalité ?</i>	116
TITRE II : Les techniques indemnitaires pour faire face à l'avenir	143
<i>CHAPITRE I : La prestation compensatoire</i>	143
<i>CHAPITRE II : Les risques judiciaires de la séparation</i>	185

DEUXIÈME COMMISSION

L'anticipation et la gestion des risques par le contrat	215
--	-----

PREMIÈRE PARTIE

La protection du patrimoine familial face aux risques professionnels	217
TITRE I : L'appréhension des risques : le patrimoine familial à l'épreuve des difficultés de l'entreprise	218
<i>CHAPITRE I : La famille face aux risques d'une procédure collective</i> ..	218
<i>CHAPITRE II : La famille face aux risques liés à la responsabilité</i>	276
<i>CHAPITRE III : Conclusif : l'éventuel bénéfice des mesures de surendettement</i>	308
TITRE II : L'anticipation et la gestion des risques	313
<i>CHAPITRE I : L'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS)</i>	313
<i>CHAPITRE II : La protection du patrimoine familial</i>	315
<i>CHAPITRE III : L'affectation du patrimoine professionnel : l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée</i>	356

DEUXIÈME PARTIE

La protection de l'entreprise individuelle face aux risques familiaux	391
TITRE I : L'incapacité de l'entrepreneur individuel	392
<i>CHAPITRE I : Les risques d'incapacité</i>	392
<i>CHAPITRE II : L'anticipation de l'incapacité de l'entrepreneur</i>	403
TITRE II : Le décès de l'entrepreneur individuel	410
<i>CHAPITRE I : Le règlement civil de la succession du chef d'entreprise</i>	410
<i>CHAPITRE II : La fiscalité de la succession de l'entrepreneur individuel</i>	445

TROISIÈME COMMISSION

Le contrat de société et la famille	483
--	-----

PREMIÈRE PARTIE

La société familiale	485
TITRE I : L'actionnariat familial	486
Sous-titre I : La gouvernance de la société familiale	486
<i>CHAPITRE I : L'organisation des prérogatives financières et politiques</i>	487
<i>CHAPITRE II : L'organisation du capital</i>	500
<i>CHAPITRE III : Les supports juridiques de la gouvernance</i>	509
Sous-titre II : La société familiale face au risque de vulnérabilité de ses membres	512
<i>CHAPITRE I : L'état de vulnérabilité du dirigeant</i>	513
<i>CHAPITRE II : L'état de vulnérabilité de l'actionnaire</i>	520

TITRE II : Couples et société	528
<i>CHAPITRE I : La qualité d'associé en régime de communauté</i>	528
<i>CHAPITRE II : L'existence d'une société propre en régime de communauté</i>	546

DEUXIÈME PARTIE

La transmission de la société familiale	551
TITRE I : La phase préparatoire à la transmission	553
Sous-titre I : L'analyse de la société	553
<i>CHAPITRE I : L'audit de la société</i>	553
<i>CHAPITRE II : L'évaluation de la société</i>	561
Sous-titre II : La préparation de la transmission	570
<i>CHAPITRE I : La protection de la société familiale</i>	570
<i>CHAPITRE II : Les aménagements de la structure d'exploitation</i>	594
<i>CHAPITRE III : La place de l'immobilier d'exploitation dans la transmission de la société familiale</i>	599
<i>CHAPITRE IV : L'ouverture du capital de la société familiale : le recours au capital-risque</i>	607
TITRE II : La réalisation de la transmission de la société familiale	611
Sous-titre I : Les nouvelles stratégies civiles de transmission de la société familiale	611
<i>CHAPITRE I : Les réincorporations transgénérationnelles en pleine propriété</i>	614
<i>CHAPITRE II : Les réincorporations transgénérationnelles en démembrement</i>	623
Sous-titre II : La fiscalité de la transmission de la société familiale : l'optimisation fondée sur la loi Dutreil	628
<i>CHAPITRE I : Les conditions d'application préalables à la transmission</i>	629
<i>CHAPITRE II : Les conditions concomitantes et postérieures à la transmission</i>	647
<i>CHAPITRE III : La portée de l'exonération</i>	656

Sous-titre III : Le LBO familial	664
<i>CHAPITRE I : La donation-partage de la société</i>	664
<i>CHAPITRE II : L'apport à une société holding</i>	665
<i>CHAPITRE III : La vente de titres dans le cadre d'un LBO familial</i>	672

QUATRIÈME COMMISSION

La vie professionnelle et la famille à travers les frontières	685
<i>Introduction</i>	685

PREMIÈRE PARTIE

Les incidences de la mobilité durant la vie professionnelle	687
TITRE I : Problématique générale des personnes physiques	688
Sous-titre I : Le régime fiscal et social	688
<i>CHAPITRE I : La recherche d'une fiscalité favorable</i>	688
<i>CHAPITRE II : La recherche d'un statut social protecteur</i>	716
Sous-titre II : L'environnement contractuel	733
<i>CHAPITRE I : L'impact de Rome I sur la liberté contractuelle</i>	733
<i>CHAPITRE II : Les sûretés confrontées à la liberté contractuelle</i>	756
TITRE II : Problématique spécifique des personnes morales	779
Sous-titre I : La société acteur économique international	779
<i>CHAPITRE I : L'existence de la société</i>	780
<i>CHAPITRE II : La condition de la société</i>	790
<i>CHAPITRE III : La fin de la société</i>	804
Sous-titre II : L'expansion de la personne morale	814
<i>CHAPITRE I : Le déplacement de la société</i>	814
<i>CHAPITRE II : La création d'un groupe international</i>	824

DEUXIÈME PARTIE

Les incidences de la mobilité au jour du décès	839
TITRE I : Le règlement successions : l'émergence d'une liberté contractuelle	841
<i>CHAPITRE I : Une réglementation successorale commune</i>	<i>841</i>
<i>CHAPITRE II : Une loi unique imposée ou choisie</i>	<i>850</i>
<i>CHAPITRE III : Les dérogations à l'application de la loi successorale ...</i>	<i>879</i>
TITRE II : Le notaire français : acteur indispensable de la mise en œuvre du règlement	890
<i>CHAPITRE I : Notariat français et compétence successorale</i>	<i>890</i>
<i>CHAPITRE II : Notariat français et certificat successoral européen (CSE)</i>	<i>896</i>
<i>CHAPITRE III : Le notaire français confronté aux difficultés de mise en œuvre du règlement</i>	<i>910</i>

Bon de commande à adresser à :

Association Congrès des notaires de France
35, rue du Général Foy
75008 PARIS
France

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Ouvrage du Congrès VERSION PAPIER

Année	N° Congrès	Ville	Titre	Prix TTC	Nombre d'exemplaires souhaités	Total
2006	102 ^e	Strasbourg	Les personnes vulnérables	70 €		
2007	103 ^e	Lyon	Division de l'immeuble	70 €		
2008	104 ^e	Nice	Développement durable	70 €		
2009	105 ^e	Lille	Propriétés incorporelles	75 €		
2010	106 ^e	Bordeaux	Couples, Patrimoine. Les défis de la vie à deux	80 €		
2011	107 ^e	Cannes	Le financement	80 €		
2012	108 ^e	Montpellier	La transmission	85 €		
2013	109 ^e	Lyon	Propriétés publiques, quels contrats pour quels projets ?	85 €		
2014	110 ^e	Marseille	Vie professionnelle et famille, place au contrat !	85 €		
2015	111 ^e	Strasbourg	La sécurité juridique, un défi authentique	85 €		
2016	112 ^e	Nantes	La propriété immobilière, entre liberté et contraintes	90 €		

Je commande _____ ouvrage(s) pour un total de _____ €

Frais de port pour chaque exemplaire : 8,50 € TTC x _____ exemplaires soit un total de _____ € TTC

Total exemplaires + frais de port _____ €

Pour toute commande de plus de 20 rapports, réduction de 10 € sur chaque exemplaire.

Joindre un chèque du montant à régler à l'ordre de
Association Congrès des notaires de France

Signature